

PS



Secrétariat national à la Riposte

24 mai 2013

LOI SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE : RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS ET ATTRACTIVITÉ INTERNATIONALE DE NOS UNIVERSITÉS

Le projet de loi pour l'enseignement supérieur et la recherche est actuellement en débat au Parlement.

Issue d'un long travail de concertation, cette loi englobera pour la première fois l'ensemble des questions relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche, deux chantiers prioritaires pour l'attractivité et la compétitivité de notre pays.

Le projet de loi s'articule autour de 4 axes :

- > La priorité donnée à la réussite étudiante, avec l'objectif central de parvenir à 50 % de diplômés du supérieur dans chaque classe d'âge d'ici 2020.
- > Une nouvelle ambition pour la recherche. Le projet de loi redonne tout son rôle à l'État stratège : il définit une stratégie nationale de la recherche, en cohérence avec les programmes européens
- > Le décloisonnement, entre les disciplines, les cursus, les établissements et les sites
- > L'ouverture de l'université sur son environnement, sur la société, au monde socio-économique.

Les moyens à la hauteur des enjeux :

- > Un budget en hausse de 7,4 % pour la vie étudiante en 2013 par rapport à 2012
- > Parmi les 60 000 postes créés dans la loi sur la refondation de l'école, 1 000 par an seront consacrés à l'enseignement supérieur

Cours en langue étrangère à l'université :

- > La loi ne remet pas en cause le principe selon lequel le français est la langue de l'enseignement, des examens et des concours
- > Le gouvernement tient à faciliter la présence des étudiants étrangers en France : c'est dans cette logique qu'il a abrogé la circulaire Guéant
- > Ce sont les acteurs de l'enseignement eux-mêmes, ceux qui ont directement en charge le recrutement et la formation des étudiants étrangers, qui estiment que permettre plus de cours en langues étrangères est une mesure nécessaire
- > Les universités françaises proposent des formations excellentes qui n'ont rien à envier à celles des grandes écoles. Les opportunités que les grandes écoles se sont créées, les universités doivent pouvoir en bénéficier

RIPOSTE

LUTTE CONTRE L'ÉVASION ET LA FRAUDE FISCALES : LA FRANCE ET L'EUROPE AGISSENT

Le 28 mars 2013 une proposition de loi, présentée par vingt députés UMP a été déposée à l'Assemblée. Elle vise à favoriser le retour des exilés fiscaux.

La droite récidive !

En 2008 : premières réflexions sur l'amnistie fiscale

Bernard Accoyer, à l'époque président de l'Assemblée nationale, a suggéré de « réfléchir à une amnistie fiscale pour nos compatriotes qui accepteraient de rapatrier leurs capitaux ».

Avril 2009 : Éric Woerth lance l'amnistie fiscale

Éric Woerth, alors ministre du Budget, a mis en place une cellule de régularisation des situations de fraude fiscale. Les résidents français, détenant des avoirs à l'étranger non déclarés pouvaient venir « discuter spontanément avec l'administration » et éviter « d'éventuelles procédures pénales ». Résultat : seulement 700 millions d'euros de recettes alors que le rapatriement de 80 % des 40 milliards de fraude fiscale (estimation), était officiellement espéré !

Décembre 2010 : Christian Jacob veut alléger les peines pour mensonge sur les déclarations de patrimoine

Christian Jacob, président du groupe UMP, a déposé un amendement qui supprimait l'incrimination pénale pour les députés qui auraient fait une déclaration de patrimoine mensongère. Tollé à gauche, malaise à droite, Jacob modifie son amendement pour supprimer uniquement la peine d'emprisonnement de la liste des sanctions. Amendement adopté par la majorité de droite.

Décembre 2012 : l'UMP vote contre la lutte contre la fraude fiscale

À l'occasion de l'examen du Projet de Loi de Finances Rectificatif, l'UMP a voté contre deux articles qui renforçaient la lutte contre la fraude fiscale.

28 mars 2013 : l'UMP propose une loi d'amnistie fiscale

Cette proposition de loi visait à mettre en place une amnistie fiscale, en prenant modèle sur celle mise en place par Silvio Berlusconi en 2009, en Italie. Après paiement d'une taxe forfaitaire de 5 %, plus aucune poursuite n'aurait pu viser des rapatriés fiscaux.

Les chantiers lancés en France et en Europe sous l'impulsion de François Hollande

- > Adopter l'échange automatique d'informations comme nouveau standard européen et mondial ;
- > Lutter contre l'érosion des bases fiscales, en particulier dans le numérique ;
- > Lutter contre l'opacité des entités juridiques, et pour l'identification des bénéficiaires effectifs
- > Lutter contre le blanchiment et généraliser l'obligation de transparence, pays par pays, au-delà des banques.
- > Refuser les avantages fiscaux aux transactions dépourvues de substance économique ;
- > Revoir la liste des États non coopératifs et prendre des mesures communes de rétorsion contre les ETNC ;
- > Revoir le délit pénal de fraude fiscale en rendant la sanction plus dissuasive et plus simple à mettre en œuvre ;
- > Harmoniser le droit pénal de l'évasion fiscale dans l'UE ;
- > Imposer aux groupes financiers de transmettre au fisc, une comptabilité pays par pays ;
- > Introduire l'objectif de bonne gouvernance fiscale dans tous les textes, nationaux et internationaux ;

« Il n'y aura ni amnistie, ni cellule de régularisation opaque appliquant des règles dérogatoires au bénéfice de contribuables qui se seraient rendus coupables de fraude fiscale. Ces méthodes appartiennent à un passé révolu », Bernard Cazeneuve, 21 mai 2013.

PRIMAIRES UMP À PARIS : NI MOBILISATION, NI DÉMOCRATIE

Les primaires parisiennes de l'UMP ne connaissent pas le succès annoncé par le parti, c'est le moins que l'on puisse dire.

Quelques semaines avant les primaires citoyennes de 2012, qui ont permis l'investiture de François Hollande, la droite raillait sur la faiblesse de notre mobilisation.

Aujourd'hui, la droite est aux abois. Rappelons que 30 000 adhérents UMP sont affichés à Paris, et parmi eux, seuls 7 000 se sont inscrits pour voter aux primaires. Et dire qu'ils fanfaronnaient, pensant accueillir plus de participants aux primaires qu'ils n'avaient d'adhérents...

Et si les primaires ne se résument pas simplement au nombre de votants, le bât blesse également sur la manière dont ce processus se déroule : les règles ont changé en cours de route, les délais d'inscription ont été reportés (ainsi certains pourront s'inscrire quand d'autres auront déjà voté) et surtout les coups bas pleuvent.

En effet, Guillaume Peltier, membre de la « Droite forte » et non candidat à Paris critique ouvertement la légitimité de Nathalie Kosciusko-Morizet en dénonçant son abstention sur la loi instaurant le mariage

pour tous. Et malgré un improbable rappel à l'ordre de G. Peltier par le bureau politique de l'UMP, NKM semble devoir encore faire appel au soutien des ténors de la droite, même à celui de Bernadette Chirac, pour ne pas plomber totalement les primaires.

En attendant de savoir quel sera le candidat de la droite, les socialistes ont investi Anne Hidalgo le 22 mai.

« Je mesure ma responsabilité pour poursuivre le travail de transformation de Paris, engagé par Bertrand Delanoë. La campagne s'ouvre. Je la souhaite digne, afin de défendre notre projet fidèle aux valeurs de Paris. Pour ma part, j'aurai à cœur de porter le rassemblement de celles et ceux qui souhaitent écrire une nouvelle page de l'histoire de notre ville », Anne Hidalgo.

« Je suis fier qu'Anne Hidalgo soit notre candidate : des valeurs, une vision et un véritable amour pour Paris ! Nous serons tous avec elle ! », Harlem Désir.

MARIAGE POUR TOUS : LA DROITE DIVISÉE ET OUTRANCIÈRE

Christine Boutin a affirmé cette semaine qu'elle refuserait de célébrer un mariage entre personnes du même sexe. « J'estime que cette loi viole la conscience et qu'il y a des lois supérieures à la loi de la République », a-t-elle déclaré.

Elle a même précisé : « Il y a une loi morale supérieure à la loi de la République ».

Quant au vice-président de l'UMP, Guillaume Peltier, il a dit souhaiter que Nathalie Kosciusko-Morizet perde la désignation aux primaires à la mairie de Paris, en raison de son abstention à l'Assemblée sur le mariage pour tous.

La droite est divisée sur le mariage pour tous depuis son adoption et malgré la validation du Conseil constitutionnel.

Elle est divisée sur l'appel à manifester le 26 mai, divisée sur le respect de cette loi en mairie, divisée sur le devenir de cette loi si l'UMP revenait au pouvoir.

En revanche, Copé et Fillon viennent de trouver un accord sur les statuts de leur parti. Visiblement, il est plus facile pour la droite de se répartir les postes au sein de l'UMP, que de se mettre d'accord sur une orientation politique.

« Le Parti socialiste s'inquiète de la préparation de la manifestation du 26 mai, qui s'annonce déjà comme le réceptacle des anti-républicains de toutes obédiences, au point que la "manif pour tous" s'est transformée en "manif fourre-tout" », Eduardo Rihan-Cypel, porte-parole du Parti socialiste.

MAIS AUSSI

LOGEMENTS : RECOURIR AUX ORDONNANCES POUR CONSTRUIRE PLUS VITE ET MIEUX

La majorité a adopté cette semaine à l'Assemblée une loi qui autorise à recourir aux ordonnances pour accélérer la construction de logements.

Entre avril 2012 et mars 2013, le nombre de mises en chantier de logements (335 800) a plongé de 18 % par rapport à l'année précédente.

Cette évolution pèse sur l'emploi dans le bâtiment : -13 800 postes en 2012 sans parler de l'intérim.

François Hollande l'avait annoncé lors de sa conférence de presse du 16 mai dernier, les députés viennent d'adopter la loi. Les outils pour lutter contre l'exceptionnelle crise du logement sont donc désormais plus efficaces et plus rapides.